

Immigration—Loi

pas décider pour les Canadiens qui devraient franchir la frontière ou avoir priorité.

Les Canadiens ont aussi des droits, comme l'a signalé plus tôt mon collègue le député de Chambly (M. Grisé). En vertu de nos lois et avec l'aide d'agents très compétents au Canada et à l'étranger, ils peuvent décider qui sera admis au Canada et dans quelles conditions.

Mes électeurs sont particulièrement favorables à la réunion des familles et ils ne veulent pas dire à leurs parents de rentrer en fraude. Comme Eli Weisel, lauréat du Prix Nobel, nous l'a rappelé il n'y a pas si longtemps: «On peut évaluer et juger une société par son attitude envers les étrangers». Je pense que nous avons souvent été à la hauteur de ces normes humanitaires. Ces projets de loi nous permettront de continuer à ouvrir nos portes aux étrangers et surtout aux plus nécessiteux d'entre eux.

Examinons les principes du nouveau système. Voyons comment l'organisation du nouveau système nous permet d'honorer cette obligation.

Le nouveau système permettra d'examiner rapidement les demandes. Autrement dit, on règlera rapidement le sort de ceux qui présentent de fausses demandes et on examinera rapidement les demandes légitimes de réfugiés. Des centaines de mes électeurs de Willowdale me demandent depuis quelques semaines d'examiner le problème rapidement et de le faire tout de suite.

Mes électeurs comprennent que le système actuel d'étude des demandes d'immigration et de statut de réfugié a été mis sur pied il y a un certain temps par le gouvernement libéral précédent, et confirmé par la Charte des droits. Ce système bat de l'aile et certains en profitent désormais.

Mes commettants de Willowdale veulent un système juste et accessible. C'est un système accessible. Chacun aura l'occasion de demander la protection du Canada ici et à l'étranger. Personne ne sera renvoyé sans avoir eu l'occasion de se présenter devant un membre de la commission du statut de réfugié.

C'est un système dont les normes de justice fondamentale sont sans égales. Premièrement, les témoignages sont faits de vive voix. Deuxièmement, le demandeur a le droit d'être représenté par un avocat. Troisièmement, dans beaucoup de cas on n'exige même pas d'honoraires pour l'avocat. Dans les cas discutables, les décisions seront prises par un comité quasi judiciaire indépendant et, là encore, les demandeurs vont formuler leurs réclamations au cours d'une audience orale sans opposition. Ceux qui attendent de se présenter devant une commission du statut de réfugié seront libres de travailler et d'aller à l'école. Ils auront droit aux prestations de bien-être et aux soins médicaux en vertu de programmes fédéral-provinciaux à frais partagés, ce qui n'est pas le cas avec le système actuel. Ceux dont la demande est acceptée pourront suivre la procédure pour obtenir le statut de résident permanent. Voilà les principes et les avantages dont le projet de loi fait état.

● (1620)

Nous avons entendu toutes sortes de commentaires jusqu'ici. On a critiqué et demandé que le projet de loi soit retiré ou

remis à plus tard. Certains ont soutenu que le projet de loi ne dit pas ce que nous pensons qu'il dit. S'il subsiste un doute légitime à propos de tout cela, parlons-en et, au besoin, envisageons des amendements. Il y a d'autres critiques. Cependant, il est indubitable que ce système résistera là où le système actuel ne résiste pas. Le système actuel est fondé sur des principes qui sont tout simplement inapplicables en pratique, par exemple, le plein accès à la commission pour tous ceux qui demandent le statut de réfugié, et il existe deux paliers de révision.

La façon de disposer les étapes de la démarche n'importe guère. Le système ne peut tout simplement pas s'appliquer à tous, car les principes en sont erronés. Ils l'étaient à l'époque où le système a été adopté, ainsi que je l'ai déjà signalé, et on a vérifié à maintes et maintes reprises qu'ils ne pouvaient résister à l'épreuve des événements et du temps.

Nous ne sommes pas les premiers à nous engager dans cette voie. D'autres pays s'y sont essayés et ont échoué. Je dis à ceux qui ne sont toujours pas d'accord d'examiner ce que nous proposons dans le cadre du nouveau système dans son ensemble, ainsi qu'il a été élaboré. Qu'ils considèrent l'accent mis sur la qualité par-dessus tout et sur le bénéfice du doute accordé à toutes les étapes. En somme, je crois que le projet de loi C-55 va fournir la solution aux problèmes qui nous assaillent et qu'il permettra à notre système d'examen de distinguer entre les réfugiés véritables qui ont besoin de notre protection et tous les autres demandeurs qui n'ont pas besoin de notre protection.

Les principes qui sous-tendent le projet de loi C-55 sont bons pour le Canada. Ils sont bons pour le présent et ils le seront pour l'avenir. Ma circonscription de Willowdale et le pays tout entier appuient ces principes. J'espère donc qu'au cours de ce débat, nous allons chercher à améliorer le projet de loi, à atténuer ses excès et à éliminer ses ambiguïtés. Un nouveau retard n'améliorerait pas les choses. Il n'avantagerait personne, ceux qui ont besoin de notre protection moins que tout autre.

J'exhorte tous ceux qui persisteraient dans leur désaccord à conserver présents à l'esprit les objectifs que nous partageons tous et que ce projet de loi vise, soit la nécessité de fournir de l'aide à absolument tous les réfugiés véritables qui en ont besoin. Mais les immigrants pour des raisons d'ordre économique et ceux qui refusent d'attendre leur tour doivent obéir à nos lois. Ils ne sauraient continuer de mentir et d'user de supercherie pour entrer chez nous.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir interroger le député de Willowdale (M. Ostrom), mon collègue au sein du comité multiculturel. Dans ses commentaires sur le projet de loi C-55, il s'est efforcé de dire les belles paroles qu'exigeait la présentation de ce projet de loi par le gouvernement. Il le qualifie de juste, d'ouvert et ainsi de suite. Il affirme qu'il pourvoira à nos besoins à venir. Pourtant, je sens dans les commentaires qu'il a fait sur les faux réfugiés, dans ses dernières observations sur les gens qui viendraient surtout au Canada pour des raisons économiques, une certaine aversion contre les réfugiés et peut-être même contre les immigrants en général.